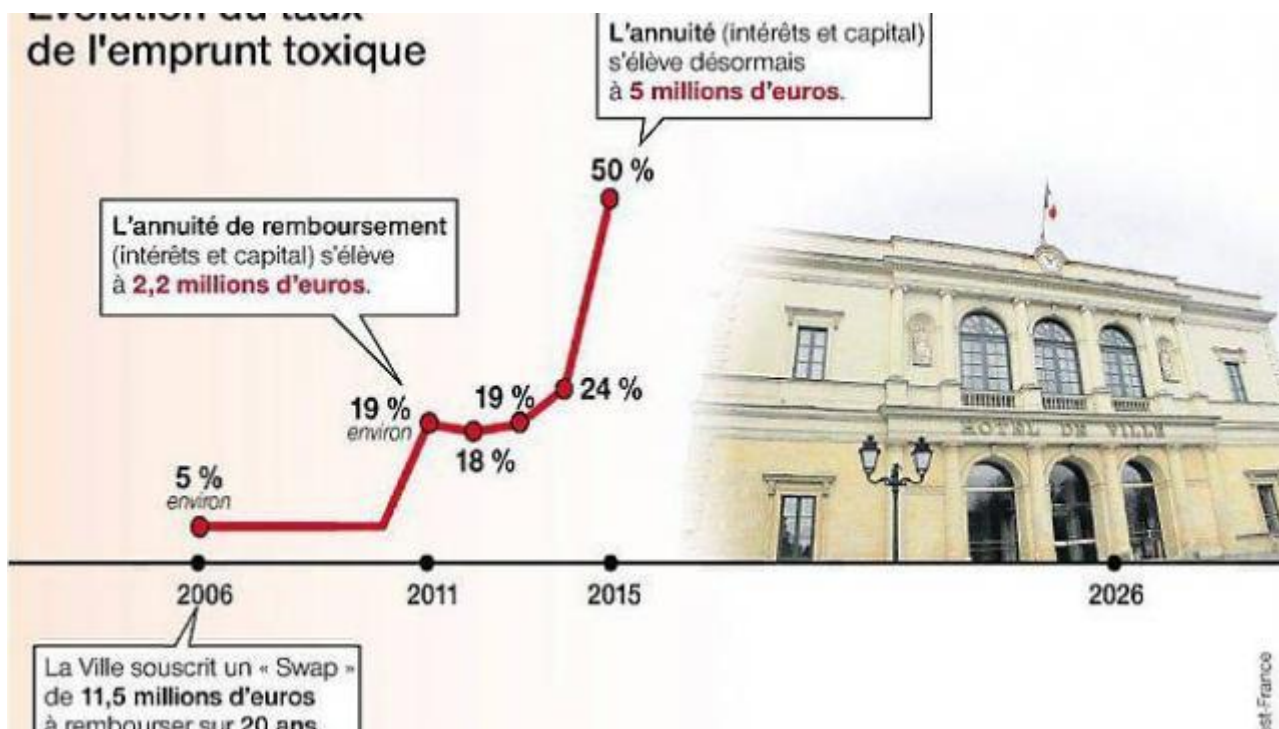


Emprunt toxique : « Une très mauvaise nouvelle »

ouest
france .fr Ouest-France / Laval - 22 Janvier 2015

► [Écouter](#)



Tout a basculé le 15 janvier. Le franc suisse a bondi, le taux de l'emprunt de la Ville a atteint 50 % et le montant du remboursement annuel, 5 millions d'euros. Explications de Philippe Habault, adjoint aux finances.

Pourquoi ? Comment ?

De quoi parle-t-on ?

En 2006, la Ville de Laval, conduite par le maire François d'Aubert, contracte un « Swap ». Ce qu'on appelle communément un emprunt toxique. Philippe Habault, adjoint aux finances, précise qu'il s'agit très exactement « **d'une couverture de taux toxique** ».

Un « produit financier » censé garantir la variabilité du taux d'un emprunt et qui porte sur 11,5 millions d'euros prêtés par la banque irlandaise Depfa. Le remboursement doit s'étaler sur vingt ans. Pendant cinq ans, le taux de remboursement a été fixe et faible.

Que s'est-il passé depuis 2006 ?

Passée la période de stabilité du taux, les remboursements ont été calculés « **à partir de la parité entre l'euro et le franc suisse. Plus le franc suisse est fort par rapport à l'euro, plus le taux monte** ». À partir de 2011, « **ça a commencé à dévisser** », ce calcul s'est appliqué et le taux du Swap de Laval a grimpé. En 2014, il atteignait 24 %, soit une annuité de 2,2 millions d'euros (capital et intérêts compris) !

Qu'est-il arrivé jeudi 15 janvier ?

Jusque-là, la Banque nationale suisse « **soutenait** » un certain équilibre entre sa monnaie, le franc suisse et l'euro. Une mesure qui permettait de contenir l'envolée des taux. Mais, jeudi 15 janvier, l'institution a annoncé qu'elle renonçait à soutenir la parité entre les deux monnaies (*Ouest-France* de mardi). Un euro à la baisse et un franc suisse à la hausse, le taux des emprunts indexés sur le franc suisse s'envole...

Quelles conséquences pour Laval ?

« **On a atteint 50 % de taux d'intérêt et une annuité de 5 millions d'euros. C'est proprement inimaginable.** » Philippe Habault le reconnaît, « **c'est une très mauvaise nouvelle** », mais il ajoute, « **on va combattre** ».

Quels recours possibles ?

Devant la justice, la Ville de Laval veut faire valoir « **deux arguments. Un manque d'information de la part de la banque et le fait que la banque a proposé à la collectivité un produit financier, ce qu'elle n'a pas le droit de faire** ».

Dès l'annonce de la Banque nationale suisse, jeudi dernier, les élus ont alerté la préfecture, la direction départementale des finances publiques, qui a saisi à son tour Bercy, le ministère des Finances. « **On a une chance, c'est que l'annuité de 2015 sera réclamée fin novembre. Donc, on a jusqu'aux derniers jours de novembre pour arriver à régler le problème en notre faveur.** »

Quelle peut être l'issue pour la Ville ?

Philippe Habault précise que la municipalité n'a pas réglé les deux dernières annuités à la banque Depfa, « **mais on provisionne à la Banque des dépôts** ». Quant à mettre de côté 5 millions d'euros... « **Ça va être compliqué**, reconnaît l'adjoint aux finances. **À aucun moment, je ne peux croire que la logique et le droit ne vont pas s'imposer. C'est tellement monstrueux que, finalement, ça va peut-être nous servir à sortir de cet emprunt toxique. Ça peut être une pierre dans notre jardin.** »